

Le Président

Monsieur Pierre LABARTHE
Directeur des gares d'Île-de-France
SNCF Gares & Connexions
10, rue Camille Moke
CS 80001
93212 SAINT-DENIS

Aubergenville, le **28 AVR. 2023**

Nos Réf. : GPSEO/2023/14411
Direction générale adjointe aménagement du territoire
Direction l'aménagement
Dossier suivi par : Andréa CHAGOT
Contact : 06 09 30 80 65 – andrea.chagot@gpseo.fr

Objet : Aménagement du pôle gare EOLE des Mureaux : accord pour la constitution d'une servitude de passage au profit de SNCF Gares et Connexions sur la parcelle cadastrée section AO n°650

Pièce jointe : Plan cadastral

Monsieur le Directeur,

Afin de pallier les dysfonctionnements actuels du pôle gare EOLE des Mureaux relatifs à l'accessibilité aux transports en commun, aux déplacements doux (pistes cyclable, piétons et personnes à mobilité réduite) et au stationnement, est prévu la création d'une éco station bus au sud-ouest des voies ferrées.

Le déplacement de la station bus nécessite également un redimensionnement et réaménagement de l'accès sud de la gare, réalisé sous maîtrise d'ouvrage SNCF, qui sera effectué à la suite de la démolition de la partie est du parking, propriété de la Communauté urbaine.

Une parcelle non bâtie de 107 m² cadastrée section AO n°650, correspondant à un passage technique situé entre la plateforme ferroviaire et le parking en ouvrage de la gare, est comprise dans le périmètre des travaux.

En effet, dans le cadre de la création de l'accès sud de la gare, le portillon existant donnant sur la rue Gambetta sera remplacé et l'emprise servira de passage pour accéder au local poubelle du concédé et à un local réserve de la gare.

SNCF Gares & Connexions a donc sollicité, auprès de la Communauté urbaine, la constitution d'une servitude de passage à son profit.

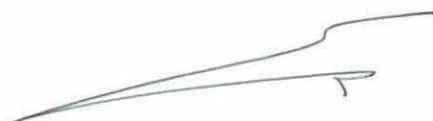
Par la présente, je vous confirme mon accord de principe pour la constitution de ladite servitude.

Je vous précise cependant que cette transaction foncière sera soumise à l'approbation du Bureau communautaire du 22 juin 2023.

Par ailleurs, la parcelle devant être prochainement cédée par la Communauté urbaine au profit du département des Yvelines, cette servitude sera reportée dans l'acte de cession à venir.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation,



Evelyne PLACET
Conseillère déléguée au foncier

Copies :

- Monsieur Pierre BEDIER, Président du Conseil départemental des Yvelines

Département :
YVELINES

Commune :
MUREAUX (LES)

Section : AO
Feuille : 000 AO 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 12/04/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
VERSAILLES- Accueil - Délivrance des
documents
ouvert du lundi au vendredi de
8h30/12h30 78015
78015 VERSAILLES CEDEX
tél. 01 30 97 43 00 -fax 01 30 97 45 76
sdif.yvelines@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

